

VICTIMES DE VIOLENCES AU DOMICILE



JE SUIS FRAPPÉE PAR MON PARTENAIRE, QUE PUIS-JE FAIRE ?

FAITES INTERVENIR LA POLICE



- Je me mets en sécurité (je m'enferme, je quitte les lieux, je me réfugie chez un voisin, des amis, de la famille ou un commerce type pharmacie)
- J'appelle le **17**
- Je signale ma situation **par tchat** à l'adresse suivante : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr
- J'envoie un SMS au 114
- Je signale ma situation à un **pharmacien** qui contacte la Police nationale

SI VOUS SOUHAITEZ UNE ÉCOUTE OU UN RENSEIGNEMENT :



- Je pose mes questions anonymement **par tchat** à un policier à l'adresse suivante : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr
- Je compose gratuitement le **3919 violences femmes info** (du lundi au samedi, de 9 à 19 heures)

JE SUIS UN ENFANT MALTRAITÉ PAR L'UN DE MES PARENTS, QUE PUIS-JE FAIRE ?



- Si je veux l'intervention de la police, j'appelle le **17**
- Si je dois être discret, je me connecte au **tchat** de la police à l'adresse suivante : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ou j'envoie un **SMS au 114**
- Si je veux être écouté et conseillé, j'appelle gratuitement le **119** (numéro joignable à tout moment)

POUR CALMER SON PARTENAIRE OU UN PARENT VIOLENT



- Dites-lui d'appeler le numéro d'écoute gratuit du **08 019 019 11** pour se calmer

DANS TOUS LES CAS



je note ces numéros ou je prends cette affiche en photo sur mon téléphone



POUR TOUTE QUESTION À LA POLICE NATIONALE

Je dialogue via le **Tchat** sur police-nationale.interieur.gouv.fr



POUR TOUTE INFORMATION GÉNÉRALE ET DÉMARCHE EN LIGNE :

police-nationale.interieur.gouv.fr